



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE POUR L'ANIMATION D'UNE CONFERENCE PAR LA FEDERATION FRANÇAISE DES DYS (FFDYS) DANS LE CADRE DE LA JOURNEE DES DYS LE VENDREDI 13 OCTOBRE 2023 A 19H A LA MEDIATHEQUE COEUR DE VILLE**

**DÉCISION N° DM-23-318  
EN DATE DU 03 AOUT 2023**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**CONSIDÉRANT** la programmation des animations du réseau des bibliothèques destinées au public dans le cadre de la saison 2023-2024,

**CONSIDÉRANT** la proposition de La Fédération Française des DYS (FFDYS) représentée par Fabienne Giavelli, en sa qualité de Directrice formation, dont le siège social est situé au 6 Place de l'Eglise – 31320 AUZEVILLE TOLOSANE, d'animer une conférence dans le cadre de la Journée des Dys, le vendredi 13 octobre 2023 à 19h à la Médiathèque Cœur de Ville ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec La Fédération Française des DYS (FFDYS) représentée par Fabienne Giavelli, en sa qualité de Directrice formation, dont le siège social est situé au 6 Place de l'Eglise – 31320 AUZEVILLE TOLOSANE, un contrat de prestation de service pour l'animation d'une conférence dans le cadre de la Journée des Dys, le vendredi 13 octobre 2023 à 19h à la Médiathèque Cœur de Ville dont le coût est fixé à deux cent cinquante cinq euros (255,00 € TTC) l'intervention ;

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

**Signé**

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20230803-lmc1H10991H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 03/08/2023  
Date de Publication : 03/08/2023